



FORMATION CONTINUE

Soutien à l'accès à la promotion (PROM203)

FORMATION DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES DE SERVICE ET DE DÉPARTEMENT

Public cible

Cette formation s'adresse aux directrices et directeurs de service et de département.

Contexte

L'accès à la promotion universitaire constitue une étape très positive pour le professeur et son équipe : elle représente une reconnaissance, source de fierté et de motivation, ainsi que l'atteinte d'un objectif professionnel.

Mais qu'une promotion soit accordée ne dépend pas seulement du « mérite » du professeur ; elle est le résultat d'une démarche rigoureuse et stratégique qui mérite guidance, et dans laquelle le directeur de département ou de service (DDS) est appelé à jouer un rôle important. Or, une demande de promotion refusée est invariablement lourde de conséquences, d'abord sur le plan affectif, pour le professeur concerné, et donc, lourde aussi de conséquences organisationnelles pour toute l'équipe, ensuite.

Bref, c'est dans le meilleur intérêt de tous qu'une demande présentée soit conforme aux attentes, en regard des critères de promotion et du format de présentation, et les directeurs de département et de service ont un rôle-clé à jouer dans cette démarche, rôle dont nous traiterons dans cette formation.

Objectifs

À la fin de l'activité, le participant pourra mieux :

1. Accomplir son rôle stratégique comme acteur-clé pour favoriser le juste accès des professeurs à la promotion;
2. Guider les professeurs qui préparent leur demande pour que celle-ci ait les meilleures chances possibles d'être accordée;
3. Intégrer la variable « accès à la promotion » précocement dans la guidance formelle ou informelle de tout professeur.

QUAND

Le 7 janvier 2025

de 15 h à 17 h

(Heures de l'Est)

DURÉE

2 heures

LIEU

Microsoft Teams

TÉLÉCHARGEZ OU CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME MICROSOFT TEAMS EN SUIVANT LE LIEN QUE VOUS RECEVREZ DANS UNE INVITATION CALENDRIER OUTLOOK.

Date limite d'inscription :

3 janvier 2025

Animation

Pre Marie Giroux

Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke qui est pleinement agréé par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Pour les professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **2 heures** de formation accréditée. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **2 heures** d'activités de développement professionnel.*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **2 heures** de section 1.*

*Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **2 heures** de crédits MainPro+.*

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.